

Bienvenue à tous nos lecteurs !

Dans ce numéro de la newsletter -
SEPTEMBRE 2024, Côte d'Ivoire PME
vous propose un panorama complet de
l'actualité entrepreneuriale en Côte
d'Ivoire, avec un focus particulier sur
nos initiatives et les opportunités.



**THÈME
DU MOIS**

**FORMALISATION ET CREATION
D'ENTREPRISE**



Pro AgroYOUTH : Atelier de mise en relation à Boundiali

Le lundi 19 août 2023, la mairie de Boundiali a accueilli avec succès le premier atelier d'une série de trois, initiés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), en collaboration avec Côte d'Ivoire PME. Cet événement s'inscrit dans le cadre du projet « Pro Agro YOUTH », dont l'objectif est de revitaliser l'économie rurale, de promouvoir l'emploi et de lutter contre le chômage...

[En savoir plus](#)

ÉDITO



Salimou BAMBA, MBA

Directeur Général, Côte d'Ivoire PME

Chers lecteurs et acteurs économiques,

Nous nous retrouvons encore pour ce mois de septembre. Après le succès de notre précédente édition, nous continuons sur notre lancée en explorant des sujets pour le développement des entreprises en Côte d'Ivoire. Pour ce mois de septembre, nous avons choisi de mettre en lumière un thème tout aussi essentiel que stratégique : **la formalisation et la création d'entreprise.**

Vous vous demandez peut-être pourquoi ce choix ?

La formalisation est une étape clé qui ouvre la porte à de nombreuses opportunités pour les entrepreneurs. Côte d'Ivoire PME s'engage à accompagner les entrepreneurs à chaque étape de ce processus, en leur fournissant les outils et les informations nécessaires pour réussir. Nous croyons fermement que la formalisation d'une entreprise est non seulement un levier pour accéder à des financements et à des marchés plus larges, mais aussi un gage de crédibilité et de pérennité.

Dans ce numéro, vous découvrirez des conseils pratiques pour naviguer dans les démarches administratives et juridiques, des témoignages d'entrepreneurs qui ont réussi leur transition vers un statut formel, ainsi que des analyses sur les bénéfices concrets de la formalisation.

Vous aurez également le plaisir de lire une interview exclusive avec M. Tiemoko BAMBA, **Chef de Division Appui à la Transformation de l'Economie Informelle à Direction des Programmes et du Renforcement des Capacités (DPRC)** qui partagera ses insights sur les meilleures pratiques pour démarrer et formaliser une entreprise en Côte d'Ivoire. Il nous parlera des initiatives récentes mises en place pour simplifier les démarches et encourager l'entrepreneuriat formel, en particulier pour les jeunes entrepreneurs.

Nous espérons que cette édition vous apportera des informations utiles et inspirantes pour vos projets entrepreneuriaux. La formalisation et la création d'entreprise sont des étapes déterminantes pour toute entreprise qui souhaite grandir et prospérer.

Bonne lecture à tous !

Cordialement,



M. TIEMOKO BAMBA

Chef de Division Appui à la Transformation de l'Economie Informelle à Direction des Programmes et du Renforcement des Capacités (DPRC)

Depuis plus d'une décennie, la Côte d'Ivoire s'engage résolument dans l'accompagnement et la formalisation des entreprises privées. Avec la création du CEPICI en 2012 et l'instauration de l'Agence Côte d'Ivoire PME, le gouvernement a transformé l'environnement entrepreneurial, réduisant considérablement le délai de création d'entreprises et ouvrant la voie à une multitude d'avantages pour les entrepreneurs. Cette dynamique est désormais renforcée avec l'intégration de l'Agence au sein du Guichet Unique de Développement des PME, marquant une nouvelle étape dans le soutien aux PME et aux ETI du pays.



M.Tiemoko BAMBA, Chef de Division Appui à la Transformation de l'Economie Informelle à Direction des Programmes et du Renforcement des Capacités (DPRC)

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la formalisation est une étape importante pour la création d'une entreprise en Côte d'Ivoire ?

Quelles sont les principales démarches administratives qu'un entrepreneur doit accomplir pour formaliser son entreprise en Côte d'Ivoire ?

Avant d'aborder la question des démarches administratives liées, permettez-moi de rappeler que la formalisation désigne le processus dans lequel s'engagent les entreprises lorsqu'elles formalisent leurs activités. Ce processus revêt plusieurs dimensions :

- La mise en conformité avec le cadre légal, y compris la législation en matière fiscale, de sécurité sociale et du travail.
- L'accès à un système de protection sociale pour le

Je voudrais vous remercier de l'opportunité que vous nous offrez à travers cette tribune pour sensibiliser les entrepreneurs sur l'importance de la formalisation et les opportunités qu'elle offre. En effet, une partie importante des micros et petits entrepreneurs pense que la formalisation pénalise l'entreprise et profite seulement à l'État. Je voudrais vous remercier de l'opportunité que vous nous offrez à travers cette tribune pour sensibiliser les entrepreneurs sur l'importance de la formalisation et les opportunités qu'elle offre. En ...

propriétaire de l'entreprise et ses employé(e)s ;

- c. Pour ce qui concerne la dimension administrative qui porte sur l'enregistrement de l'entreprise auprès des autorités nationales et régionales (CEPICI, Chambre des Métiers...) en vue de la création de l'entreprise, les démarches de création se présentent en plusieurs étapes suivantes :

[En savoir plus](#)





ACCOMPAGNER L'AUDACE ET L'AMBITION DE VOS ENTREPRENEURS.

+225 25 20 00 12 28
+225 25 20 00 18 38

BP 2941 Abidjan
www.cipme.ci

Abidjan, Adjamé Indénié
en face de Fraternité Matin,
au 2ème et 3ème tage





CÔTE D'IVOIRE
PME

GUDE-PME

COMMENT CRIER SON ENTREPRISE ?



Scannez ce code QR
www.cipme.ci

La formalisation d'une entreprise est un passage clé vers la légitimité et le succès.

En Côte d'Ivoire, les récentes réformes ont simplifié ce processus, permettant aux entrepreneurs de transformer rapidement leurs idées en entreprises reconnues. Côte d'Ivoire PME vous permet d'en apprendre plus en lisant cet article : Téléchargez le !

CÔTE D'IVOIRE PME

QUI SOMMES-NOUS ?

La Société d'Etat « Côte d'Ivoire PME » a été créée à travers le décret n°2022-262 du 13 avril 2022 et est régie à titre principal par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OUA-UEA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et à titre spécifique par la loi n°2020-426 du 14 août 2020 portant définition et organisation des sociétés d'Etat et ses textes d'application. Côte d'Ivoire PME est placée sous la tutelle technique du Ministère chargé de la Promotion des PME et sous la tutelle financière du Ministère chargé du Portefeuille de l'Etat. Côte d'Ivoire PME est une Société Anonyme (SA) dont la gouvernance est assurée selon la réglementation qui régit les Sociétés d'Etat SA ivoiriennes.

Elle dispose d'un Conseil d'Administration (CA) et d'une Direction Générale.



1

TROUVEZ L'IDÉE

La première étape pour réussir sa création d'entreprise, c'est d'abord trouver la bonne idée. Les sources d'idées sont :

- Environnement
- Besoins insatisfaits
- Opportunités d'affaires



2

POSEZ-VOUS LES BONNES QUESTIONS

- En quoi votre idée est-elle nouvelle et différente de ce qui existe déjà ?
- Votre idée répond-elle à un vrai besoin ou problème ?
- Vos futurs clients ont-ils conscience de ce besoin ou de ce problème ?
- Sont-ils prêts à payer pour le résoudre ?
- Quel serait le nom adapté à votre entreprise ?
- Le nom pressenti est-il libre de tout droit ?

3

LE BUSINESS PLAN

Le business plan vous permettra de répondre aux bonnes questions :

- Qui sont vos clients et comment allez-vous leur faire connaître votre produit/vos services ?
- Quels volumes de clients devez-vous avoir atteint à la fin de votre première année ? A la fin de la deuxième année ?

De la cinquième ?

- Quelles sont les ressources dont vous aurez besoin pour démarrer la création de votre entreprise ?
- Quels sont les éventuels obstacles que vous pourriez rencontrer ? Comment les surmonter ? Quel est votre plan ?



2

» Le business plan doit être parfaitement adapté à votre entreprise, à sa structure, à son contenu et à vos attentes pour le développement de votre entreprise. Il représente :

- La boussole de votre entreprise.
- Un pré requis en cas de demande de prêt bancaire
- Un indicateur du "sérieux" et du "professionnalisme" du futur entrepreneur.



3



RÉALISEZ UNE ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette étape est indispensable, même si vous avez l'impression de bien maîtriser votre environnement. L'étude de marché permet de répondre à certaines questions telles que :

- Où se positionne votre future activité en fonction des tendances actuelles du marché ?
- Quelles sont les contraintes attachées au marché ?
- Y a-t-il des concurrents ? Si oui, qui sont-ils ? Quel est leur positionnement actuel ? Quel est leur perspective d'avenir ?
- Quel est le profil de vos futurs clients / consommateurs ?
- Quel est l'environnement de votre secteur ?



LA FORME JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE

Il n'est pas toujours facile de choisir parmi toutes les formes juridiques existantes.

Le choix d'une forme juridique va engendrer un certain nombre de conséquences en termes de régime social, fiscalité, rémunération ou encore responsabilité.

Le choix dépend de l'activité, des besoins, de la situation personnelle et financière.

Il existe plusieurs formes juridiques entrepreneuriales en Côte d'Ivoire que sont :

- ▶ Le Statut de l'Entrepreneur
- ▶ L'entreprise individuelle (EI)
- ▶ La société à responsabilité limitée (SARL)
- ▶ La société anonyme (SA)
- ▶ La société civile immobilière de gestion et/ou commerciale (SCI)
- ▶ La société coopérative (SC)
- ▶ La société par actions simplifiée (SAS)
- ▶ La société en nom collectif (SNC)
- ▶ La société en participation (SP)
- ▶ Le bureau de représentation
- ▶ La succursale



TROUVEZ UN FINANCEMENT

Il existe plusieurs sources de financement :

- Vos économies personnelles ;
- Sollicitation des fonds de parents, amis et connaissances.
- Participation à des concours de plan d'affaires.
- Prêts (banque, micro finance, bailleurs de fonds).



RENDEZ-VOUS SUR LA PLATEFORME DIGITALE E-ENTREPRISE

Vous pouvez passer à la phase active de votre projet. La création d'entreprise se fait désormais en ligne.

1. Connectez-vous sur le portail unique des services à l'investisseur en Côte d'Ivoire, www.225invest.ci.
2. Créez votre compte et rendez-vous sur la plateforme de création d'entreprise en ligne, E-Entreprise.
3. Récupérez dans votre boîte e-mail votre Certificat d'Immatriculation des Entreprises de Côte d'Ivoire qui comporte votre numéro d'Identifiant Unique, appelé aussi IDU.

L'IDU est le document officiel avec lequel l'entrepreneur pourra interagir avec toutes les administrations publiques et privées pour la gestion des formalités et obligations.

La création d'une entreprise fait intervenir plusieurs acteurs. Le principal demeure le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPCI), au sein duquel est logé le guichet unique de l'investissement pour simplifier les formalités de création d'une société.

Elle fait intervenir des acteurs aussi diversifiés que Les Notaires, La Direction de l'Enregistrement et du Timbre, le Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et la Direction Générale des Impôts.

4

5

LES DIFFÉRENTES FORMES JURIDIQUES D'ENTREPRENEURAT EN CÔTE D'IVOIRE

	ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CRÉATION	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
STATUT DE L'ENTREPRENEUR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être une personne physique âgée de 18 ans au moins, à défaut être un mineur émancipé. 2. Exercer une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole. 3. Présenter la copie d'une pièce d'identité ou tout autre justificatif 4. Produire des renseignements détaillés sur la nature de l'activité et le lieu de son exercice. 5. Avoir des contacts téléphoniques personnels identifiés au nom de l'entrepreneur. 6. Avoir un CA qui n'exécède pas durant 2 années consécutives : (50, 20 et 10 millions respectivement pour les entreprises de régime artisanales & assimilées et les entreprises de services) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Procédure simplifiée et gratuite (sur simple demande à CI PME) 2. Extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants (vieillesse, maladie, accidents et maternités) 3. Obligations fiscales minimales 4. Meilleur accès aux financements 5. Meilleur accès aux marchés 6. Renforcement des capacités techniques & managériales (assistance et encadrement en matière de gestion, comptabilité...) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La durée du statut de l'entrepreneur est courte et limitée (5ans) renouvelable. 2. Les CA, selon le secteur d'activité, sont limitées.
EI	<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport pour les ressortissants ou d'une carte consulaire pour les non-ressortissants ; 2. Copie de l'acte de naissance du gérant ; 3. 2 exemplaires du contrat de location ou 2 copies du titre de propriété de l'entreprise. 4. Un casier judiciaire ou à défaut une déclaration sur l'honneur. 5. Un certificat de mariage (le cas échéant) ou certificat de famille ; 6. un plan de localisation ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formalité de constitution rapide et simplifiée ; 2. Coût de constitution assez faible 3. Création sans établissement des statuts ; 4. Régime forfaitaire incitatif et très souple ; 5. Fonctionnement très peu contraignant. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Confusion des patrimoines (personnels & professionnels) en cas de faillite, l'entrepreneur peut être poursuivi sur son patrimoine personnel par les créanciers de l'entreprise. 2. Faible crédibilité vis-à-vis des partenaires (banque, clients ou fournisseurs) 3. Accès difficile au crédit
SARL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie d'une pièce d'identité personnelle ou d'un passeport du gérant, des actionnaires et des associés ainsi qu'une copie des certificats de naissance ; 2. 2 copies des statuts ; 3. Une déclaration notariale de souscription et de versement ; 4. 2 copies du contrat de bail ou 2 copies du titre de propriété ; 5. Une liste des gérants ou du gérant ; 6. Une procuration pour agir à titre de mandataire ; 7. Un plan de localisation des activités de l'entreprise. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un mode de gestion simplifié. 2. Le capital social minimum est librement fixé par les associés. 3. La possibilité des apports en industrie. 4. La responsabilité est limitée (les associés ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports) 5. La procédure d'établissement des statuts est plus souple 6. Les associés ont la possibilité d'un contrôle étroit de l'accès aux nouveaux associés au capital. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formalisme de fonctionnement 2. Formalisme de constitution 3. Inadapté pour certaines activités très importantes (banques & assurances) 4. Ne peut pas faire d'appel public à l'épargne. 5. Ne peut émettre de valeurs mobilières.

6



LA FORME JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE

Il n'est pas toujours facile de choisir parmi toutes les formes juridiques existantes.

Le choix d'une forme juridique va engendrer un certain nombre de conséquences en termes de régime social, fiscalité, rémunération ou encore responsabilité.

Le choix dépend de l'activité, des besoins, de la situation personnelle et financière.

Il existe plusieurs formes juridiques entrepreneuriales en Côte d'Ivoire que sont :

- ▶ Le Statut de l'Entrepreneur
- ▶ L'entreprise individuelle (EI)
- ▶ La société à responsabilité limitée (SARL)
- ▶ La société anonyme (SA)
- ▶ La société civile immobilière de gestion et/ou commerciale (SCI)
- ▶ La société coopérative (SC)
- ▶ La société par actions simplifiée (SAS)
- ▶ La société en nom collectif (SNC)
- ▶ La société en participation (SP)
- ▶ Le bureau de représentation
- ▶ La succursale



RENDEZ-VOUS SUR LA PLATEFORME DIGITALE E-ENTREPRISE

Vous pouvez passer à la phase active de votre projet. La création d'entreprise se fait désormais en ligne.

1. Connectez-vous sur le portail unique des services à l'investisseur en Côte d'Ivoire, www.225invest.ci.
2. Créez votre compte et rendez-vous sur la plateforme de création d'entreprise en ligne, E-Entreprise.
3. Récupérez dans votre boîte e-mail votre Certificat d'Immatriculation des Entreprises de Côte d'Ivoire qui comporte votre numéro d'Identifiant Unique, appelé aussi IDU.

L'IDU est le document officiel avec lequel l'entrepreneur pourra interagir avec toutes les administrations publiques et privées pour la gestion des formalités et obligations.

La création d'une entreprise fait intervenir plusieurs acteurs. Le principal demeure le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPCI), au sein duquel est logé le guichet unique de l'investissement pour simplifier les formalités de création d'une société.

Elle fait intervenir des acteurs aussi diversifiés que Les Notaires, La Direction de l'Enregistrement et du Timbre, le Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et la Direction Générale des Impôts.

5



Entrepreneuriat



Soutien au Volet Entrepreneuriat Jeunes PA PSGouv

Dans son Volet Emploi, le Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PAPSGOUV) vise à renforcer l'action sociale du Gouvernement par la création, le renforcement et l'opérationnalisation d'un dispositif de création d'entreprises et d'emplois viables par des jeunes et des femmes. La stratégie d'intervention est d'identifier, d'analyser et de lever un certain nombre d'obstacles qui se dressent sur le sentier de croissance des TPME/PME gérées par ces acteurs vulnérables qui sont souvent exclus du système financier classique ainsi que de proposer des instruments d'accompagnement financier et non-financier adéquats pour les booster vers le succès.

Côte d'Ivoire PME apporte son expertise à la réalisation dudit projet par un accompagnement sur mesure de jeunes femmes et jeunes hommes entrepreneurs porteurs de projet et le développement d'outils de perfectionnement de l'ensemble de l'écosystème des PME.

Les objectifs du projet :

- Former 7500 jeunes à l'entrepreneuriat ;
- Financer et accompagner 860 projets structurants dont 250 startups ;
- Financer et accompagner au minimum 100 projets d'entreprises ;
- Créer 10 100 emplois à travers les entreprises accompagnées dans le cadre du projet ;
- Financer les 500 meilleurs projets avec 30% portés par les femmes ;
- Suivre et coacher pendant au moins un an les entreprises financées

Qui peut y participer ?

Le projet couvre toute l'étendue du territoire notamment les chefs-lieux des districts de la Côte d'Ivoire et s'adresse à tous les jeunes remplissant les critères suivants :

Etre âgé de 18 à 40 ans et Avoir un projet ou une idée de projet ou Avoir un projet de transformation ou Être un dirigeant de TPE ou PME

Comment y participer ?

Pour participer au projet, les inscriptions doivent se faire en ligne via le site internet (www.cipme.ci) ou à l'un des guichets physiques de Côte d'Ivoire PME ci-après :

Abidjan - 3ème étage du Siège de Côte d'Ivoire PME à Adjamé en face de Fraternité Matin +225 25 20 00 12 28 - Incubateur Dream factory à la Riviera Palmeraie non loin du nouveau Camp d'Akouedo +225 25 20 00 18 38

Bouaké - Quartier Commerce +225 05 86 86 24 25

San-Pedro - Quartier Cité NITORO +225 25 34 00 12 74 / 07 09 79 92 38

Yamoussoukro - Quartier Morofé, non loin du foyer des jeunes +225 25 22 00 91 96

[S'inscrire au projet ici !](#)





PME INSPIRE : Alex Assahore de COLONIE « Valoriser le Miel Ivoirien et Preserver notre Savoir-Faire »

La nécessité de valoriser nos ressources locales et notre savoir-faire devient une priorité. Alex Assahoré, à la tête de l'entreprise Colonie, se consacre à la production de miel de haute qualité, mettant en avant l'authenticité de notre terroir ivoirien. Avec plusieurs ruches disséminées à travers la Côte d'Ivoire, COLONIE ne se contente pas de produire du miel ; elle s'engage également à préserver les traditions apicoles tout en ...

[En savoir plus](#)



Partons ensemble à la découverte des bureaux de Développement Economique Regionaux (BDER) de Côte d'Ivoire PME !

Saviez-vous que Côte d'Ivoire PME ne se limite pas à Abidjan ? En effet, nous nous étendons à 10 autres villes, permettant ainsi de rapprocher nos services des PME locales. Dans cette vidéo, M. Gondo, Directeur du Développement Économique Régional et de la Promotion de l'Entrepreneuriat (DDPE), ...

[En savoir plus](#)



Côte d'Ivoire PME présente à la 5e édition de Golden Impact

L'événement s'est distingué par un programme varié comprenant plusieurs panneaux animés par des experts de renom. Ces sessions ont permis aux participants d'acquérir des perspectives approfondies sur les défis et opportunités auxquelles les entreprises africaines sont confrontées, tout en mettant en lumière des réussites remarquables et des innovations ...

[En savoir plus](#)





Vous pouvez toujours vous inscrire !

S'inscrire ici

Vous pouvez toujours vous inscrire !

S'inscrire ici



**NOS BUREAUX
EN RÉGION
BOUGENT**



Boundiali/ Pro Agro Youth : Atelier de mise en relation à Boundiali

Le 19 août 2023, la mairie de Boundiali a accueilli le premier atelier d'une série de trois, initiés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), en collaboration avec Côte PME d'Ivoire...

En savoir plus



Korhogo / Le Pro Agro Youth : Atelier de mise en relation à Korhogo le 21 août 2024

Suite à la première séance à Boundiali, cet atelier a réuni à nouveau de nombreux acteurs clés autour du thème : « Le RDV des acteurs clés du développement des initiatives entrepreneuriales dans le district des savanes. »...

En savoir plus



Ferkessedougou / Clôture des Ateliers de Mise en Relation du Projet Pro Agro Youth

Cette session, dédiée au thème « Le RDV des acteurs clés du développement des initiatives entrepreneuriales dans le district des savanes », a clôturé une série d'interventions ayant pour objectif de renforcer le tissu

En savoir plus



Colonie : De la Vision Entrepreneuriale à la Réalisation d'une Entreprise Apicole en Côte d'Ivoire

Diplômé d'un double Master en Administration des Affaires et en Marketing International, Alex Assahore a dès le départ nourri une passion pour l'entrepreneuriat et la création de valeur. Son parcours académique

international, comprenant un Bachelor en Économie des Affaires à Georgia State University, un Master en Business International à Hult International Business School Boston, et un Master en Marketing International également à Hult International Business School Boston, lui a permis d'acquérir des compétences solides et une vision globale du monde des affaires.

En 2020, mû par son désir de valoriser les produits du terroir ivoirien, Alex Assahore lance Colonie. Son objectif : proposer un miel de qualité exceptionnelle, issu de fleurs d'acacia et d'anarcade, abondantes dans les régions du nord et du centre du pays.

Légalement constituée en SARL Unipersonnelle en 2023, Colonie connaît une croissance fulgurante en l'espace d'une année. Avec trois employés, l'entreprise exploite 350 ruches réparties dans six villes ivoiriennes : Niediekaha, Touro, Katiola, Boukebo, Mahounou et Yobouekro. En 2024, Colonie inaugure son unité de conditionnement à Yamoussoukro, un site moderne permettant de traiter le miel dans des conditions optimales et en respectant les normes d'hygiène les plus strictes.

Au-delà de son miel de fleurs signature, Colonie propose une gamme diversifiée de produits dérivés, tels que le miel au gingembre, la propolis, la cire d'abeille et le pollen. Cette diversification permet de valoriser pleinement les richesses de la ruche et de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. Colonie s'inscrit dans une démarche durable et responsable. L'entreprise utilise des pratiques apicoles respectueuses de l'environnement et participe à la formation des apiculteurs ivoiriens.



[Contacts](#)



CÔTE D'IVOIRE PME

en face de Fraternité Matin, Bd de l'Indenié, Abidjan, 00225, ABIDJAN

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)